



DELIBERATION  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 23 septembre 2025]**

Date de la convocation

17 septembre 2025

Date de mise en ligne

25 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

**Présents :** Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Anne DUBIER, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, Martine VIOLETTE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Marie MONTELS, Dominique BOYER, *Conseillers*.

**Absents et représentés :** Dany PORTES, Martine BOISSIERE, Corinne DARMANI, Arnaud ELGOYHEN, Antony MOUSSU

**Absents :** Elisa GILLET, Thierry BODDI

**N° 075/ 2025**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie du Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) – Territoire d'Énergie Tarn**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la convention proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) concernant l'adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

La convention arrivant à son terme le 31/12/2025, une nouvelle convention d'habilitation doit être signée afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune de Gaillac et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu de la délibération du 19 Juin 2025 du Syndicat Départemental d'énergie du Tarn portant notamment sur l'approbation de la convention jointe en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune de Gaillac pour l'adhésion au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, ainsi que toutes pièces à venir.

1 annexe

**VOTES POUR : 31**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune de Gaillac pour l'adhésion au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, ainsi que toutes pièces à venir.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

**Fait à Gaillac le 23 septembre 2025**